

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 juillet 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

JUILLET 2023



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 juillet 2023, au moins 666 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
0. INTRODUCTION	4
I. DES PERSONNES TUEES	5
I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	6
I.3. DES CADAVRES RETROUVES	6
I.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES	7
II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE	7
II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	7
II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	7
II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES	8
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE	8
II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	8
II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
III. DE LA JUSTICE	8
IV. DE LA GOUVERNANCE	8
V. DES FAITS SECURITAIRES.....	9
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI : *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de juillet 2023 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 377 à 380.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 21 personnes tuées dont 8 cadavres retrouvés et 1 victime d'exécution extrajudiciaire, 18 victimes de VBG, 1 personnes enlevées et/ou portées disparues, 1 personne torturée ainsi que 15 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 3 femmes et 4 mineurs tués, 1 fille enlevée et 4 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été aussi visés par ces violences. Ainsi, 1 membre du parti CNDD-FDD a été tué, 7 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL ont été arrêtés arbitrairement.

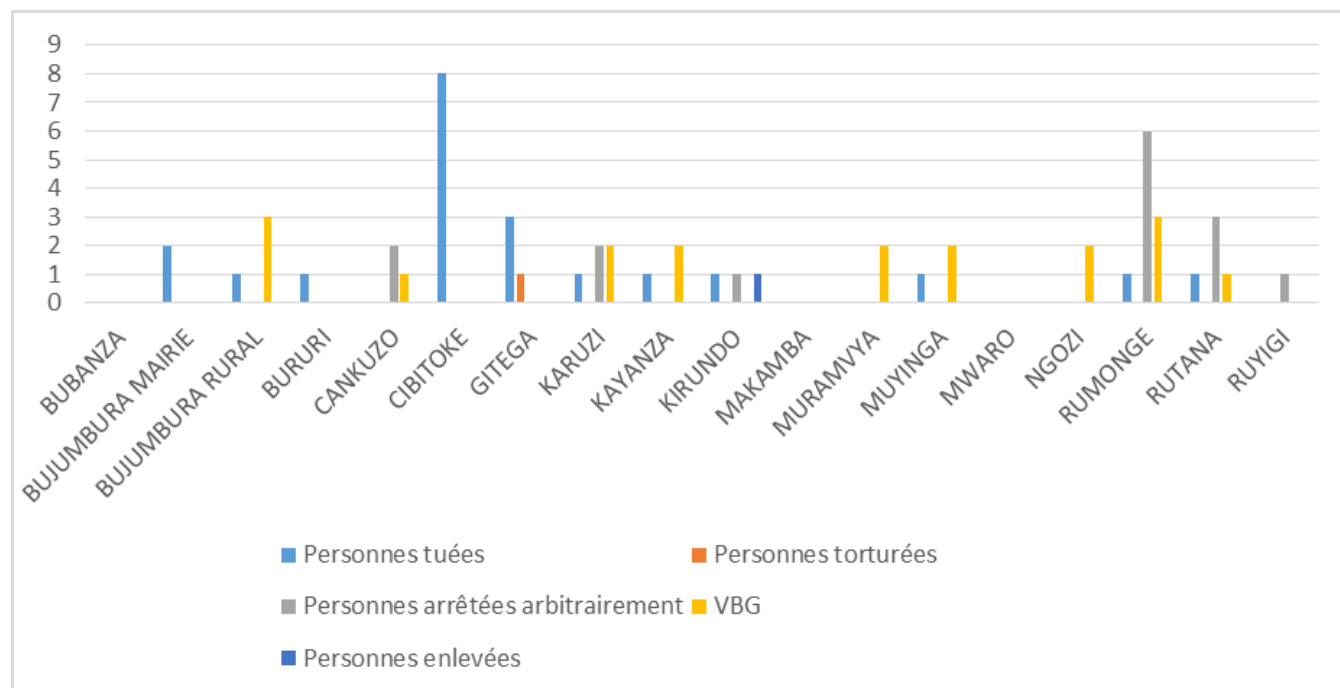
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été aussi rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de juillet 2023



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de juillet 2023, le nombre de personnes tuées s'élève à 21 dont 3 femmes, 4 mineurs et 1 membre du parti CNDD-FDD. Parmi ces tuées, il y a aussi 8 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés en grande partie à Cibitoke avec 8 cas, à Gitega avec 3 cas et Bujumbura mairie avec 2 cas. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des militaires avec 8 cas, des gens non identifiés avec 7 cas, des membres de la milice Imbonerakure et des administratifs avec 1 cas chacun.

Sur un total de 18 victimes de VBG relevées au cours de cette période, les provinces de Bujumbura rural et de Rumonge viennent en tête avec 3 cas chacune, suivies de Karuzi, Kayanza, Muramvya, Muyinga et Ngozi avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 1 personne enlevée et/ou portée disparue en province de Kirundo par des membres de la milice Imbonerakure.

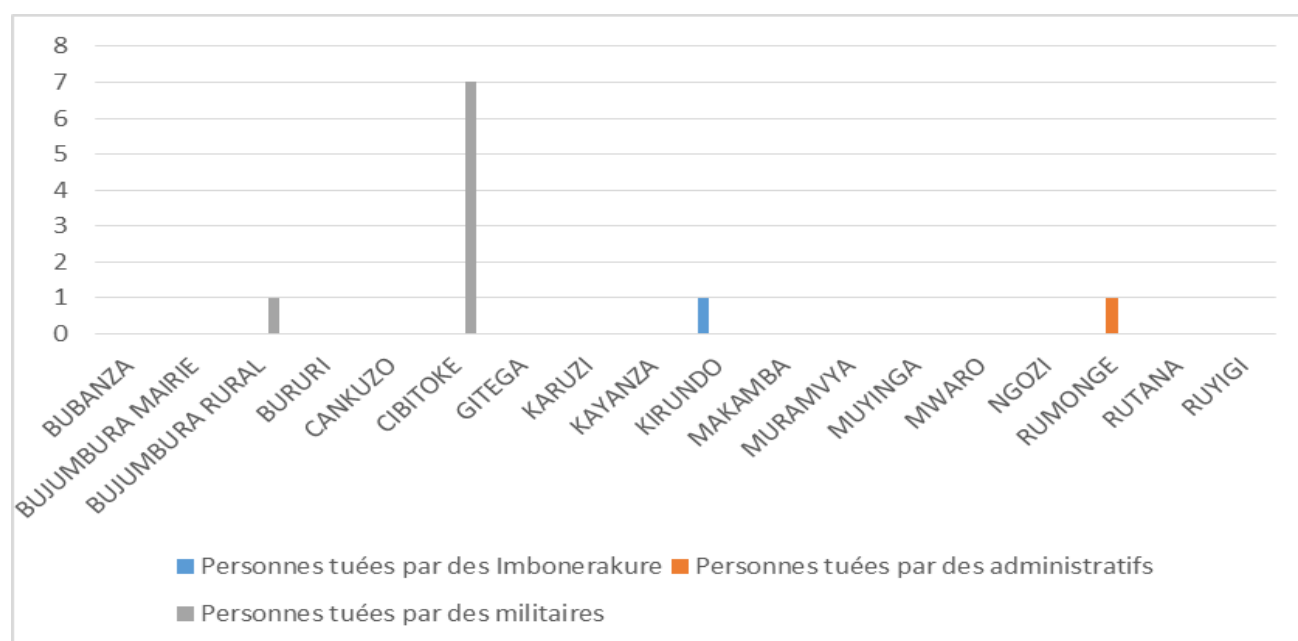
Sur un total de 15 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Rumonge vient en tête avec 6 cas, suivie de Rutana avec 3 cas, de Cankuzo et de Karuzi avec 2 cas chacune. Parmi ces victimes figurent 7 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL et 4 femmes arrêtées arbitrairement. Les présumés auteurs sont des policiers avec 10 cas, des administratifs avec 4 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de juillet 2023, la Ligue Iteka a relevé 10 personnes tuées dont [1 personne victime d'exécution extrajudiciaire](#). Les présumés auteurs sont [des militaires](#) avec 8 cas, [des membres de la milice Imbonerakure](#) et [des administratifs](#) avec 1 cas chacun. Comme la figure ci-après l'illustre, ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Cibitoke avec 7 cas, de Bujumbura rural, Kirundo et Rumonge avec 1 cas chacune.

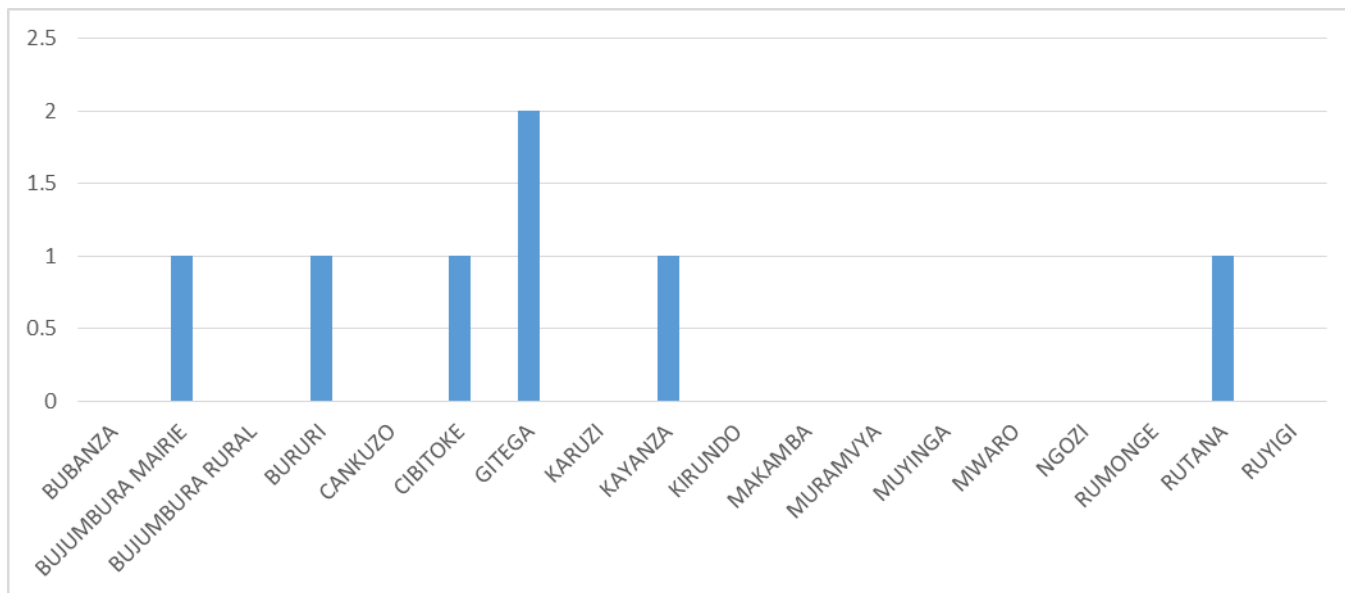
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de juillet 2023, la Ligue Iteka a relevé 7 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces cas ont été enregistrés dans les provinces de Gitega avec 2 cas, Bujumbura mairie, Bururi, Cibitoke, Kayanza et Rutana avec 1 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

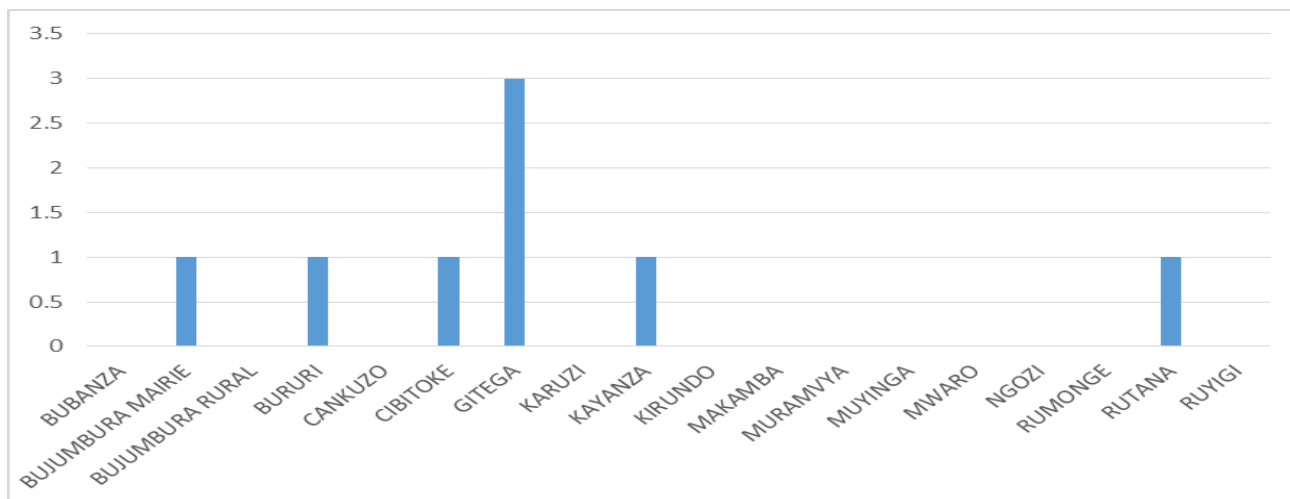


I.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de juillet 2023, la Ligue Iteka a enregistré 8 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en province de Gitega avec 3 cas, Bujumbura mairie, Bururi, Cibitoke, Kayanza et Rutana avec 1 cas chacune. La plupart de ces cadavres ont été retrouvés notamment dans des champs, au bord des routes et des rivières avec des signes de violences comme des blessures ainsi que du sang.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

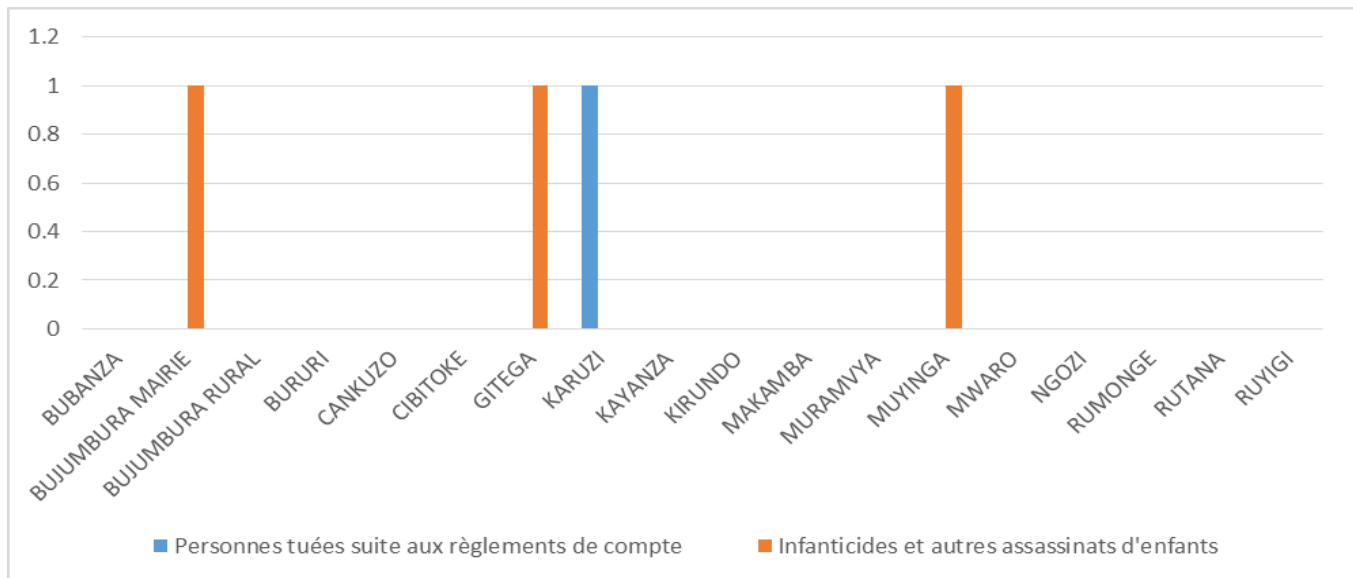
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de juillet 2023, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 4 personnes ont été tuées dont 3 cas liés [aux infanticides](#) et 1 cas [de règlement de compte](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment à Bujumbura mairie, Gitega, Karuzi et à Muyinga avec 1 cas chacune.

Figure 5 : Graphique des personnes tuées suite aux règlements de compte et aux infanticides



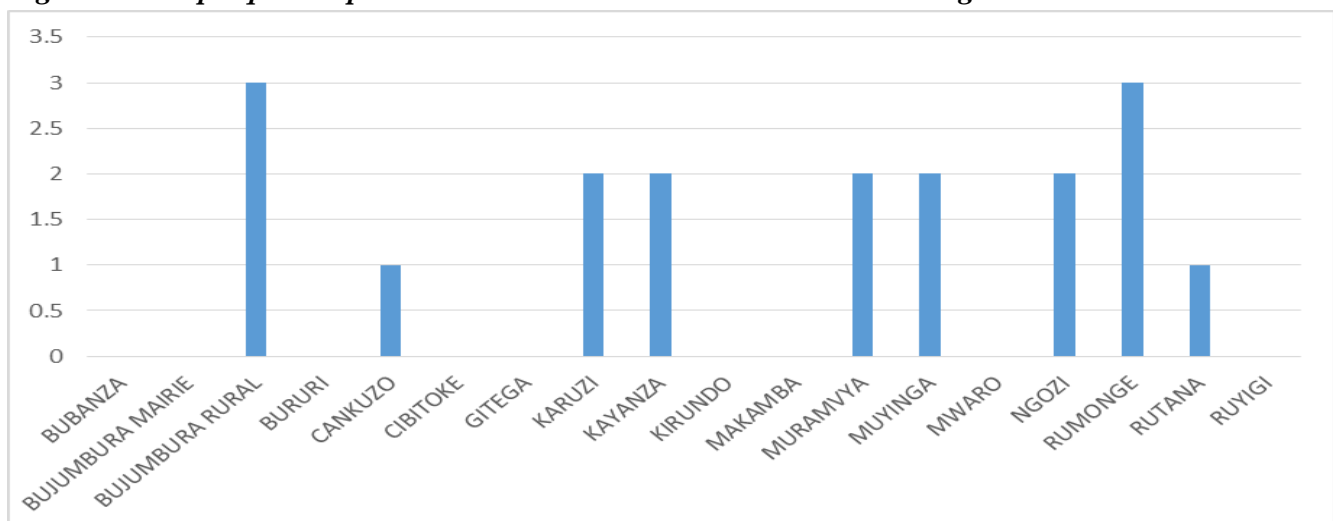
II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 18 cas [de VBGs](#). Comme l'indique le graphique ci-après, les provinces de Bujumbura rural et Rumonge viennent en tête avec 3 cas chacune, suivies de Karuzi, Kayanza, Muramvya, Muyinga et Ngozi avec 2 cas chacune.

Figure 6 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.1.2. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié une victime [de torture](#) par des membres de la milice Imbonerakure.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

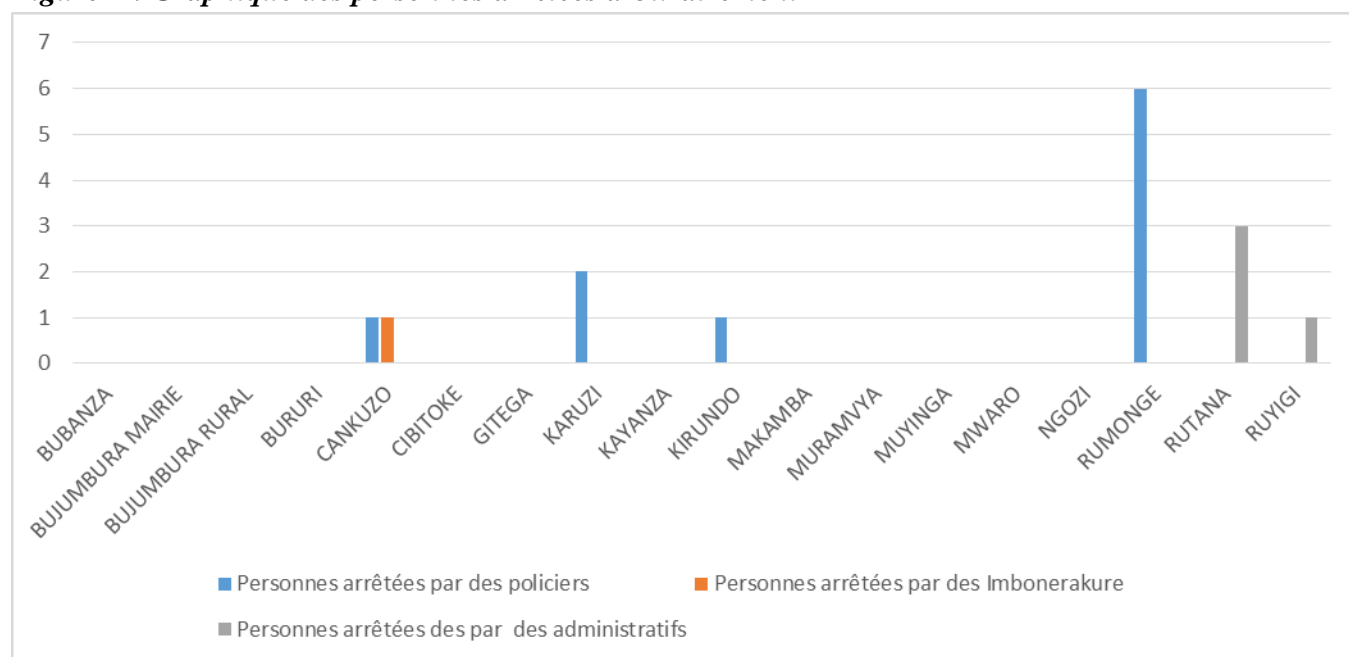
Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 1 fille [enlevée et/ou portée disparue](#) en province Kirundo par un membre de la milice Imbonerakure.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de juillet 2023, la Ligue Iteka a répertorié 15 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 7 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL et 4 femmes.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Rumonge vient en tête avec 6 cas, suivie de Rutana avec 3 cas, de Cankuzo et Karuzi avec 2 cas chacune. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 10 cas, des administratifs avec 4 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

Figure 7 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la justice, la Ligue Iteka a relevé un cas de comparution à huis clos devant la Cour Suprême de l'ex-Premier Ministre en commune et province Ngozi. Selon des sources sur place, sa famille et des journalistes n'étaient pas autorisés à accéder au lieu d'audience.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, dans le cadre de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé les cas ci-après :

- Suspension de trois notables collinaires en commune Buyengero, province Rumonge accusés d'avoir demandé des pots de vin aux justiciables ;
- Ingérence du parti CNDD-FDD dans les affaires judiciaires en commune Gitobe, province Kirundo ;
- Un président du TGI Karuzi limogé en pleine réunion du président avec la population suite aux accusations de corruption ;
- Saisie des casiers de bière primus par l'Administrateur de la commune Ndava accusant une fille commerçante de n'avoir pas respecté les prix fixés par le Gouvernement. Cette autorité communale a donné ces boissons saisies à Fabrice Hakizimana, Conseiller Technique chargé du Développement qui est aussi vendeur des produits BRARUDI au centre Fota pour les vendre le même jour.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Armes retrouvées en commune Nyanza-lac, province Makamba ;
- Paralysie des activités en Mairie de Bujumbura suite aux cérémonies d'accueil de la Première Dame, Présidente de la Fondation Bonne Action « UMUGIRANEZA », Angeline Ndayishimiye en provenance du Siège des Nations Unies à New York. ;
- Cinq personnes blessées dont 4 enfants dans certaines provinces du pays.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du mois de juillet 2023, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être enregistrée dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBGs, de tortures et d'enlèvements et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans les divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été également relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires, des administratifs et des gens non identifiés sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées.

Aux partenaires techniques et financiers

- d’user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l’homme intervenant au Burundi.

A l’EAC, à l’Union Africaine et aux Nations Unies

- de s’impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d’accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s’imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l’insécurité.